

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2024

Date d'édition: 9 oct. 2024

Version: 2



254 Alfa Enduit Edelweiss

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

254 Alfa Enduit Edelweiss

N° de l'article:

2543010, 2543015, 2543020

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Mortier sec à mélanger avec de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25

E-mail: kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: contact@alfa-direct.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05

Corrosion

Mention d'avertissement: Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2024

Date d'édition: 9 oct. 2024

Version: 2



254 Alfa Enduit Edelweiss

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

PZ-Klinker; Dihydroxyde de calcium

Consignes en cas de risques pour la santé	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH203	Contient du chrome (VI). Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence	
P102	Tenir hors de portée des enfants.
Conseils de prudence Prévention	
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
Conseils de prudence Réaction	
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P351	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Conseils de prudence Evacuation	
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux dispositions nationales.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description:

Mineralischer Trockenbaustoff, Zubereitung aus mineralischen Bindemitteln, Gesteinskörnungen und Additiven

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 14808-60-7 N°CE: 238-878-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120770509-45	Quartz, poudre de quartz Substance pour laquelle s'applique une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire.	9 – < 16 pds %
n°CAS: 65997-15-1 N°CE: 266-043-4 Numéro d'enregistrement REACH: 02-2119682167-31-0000	PZ-Klinker Eye Dam. 1 (H318), STOT SE 3 (H335), Skin Irrit. 2 (H315) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (dermique) 2 000 mg/kg	4 – ≤ 9 pds %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2024

Date d'édition: 9 oct. 2024

Version: 2



254 Alfa Enduit Edelweiss

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 1305-62-0 N°CE: 215-137-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475151-45-0044	Dihydroxyde de calcium Eye Dam. 1 (H318), STOT SE 3 (H335), Skin Irrit. 2 (H315)  Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 2 000 mg/kg ETA (dermique) > 2 500 mg/kg ETA (inhalation, poussières/brouillard) > 2 500 mg/L	4 – ≤ 9 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2024

Date d'édition: 9 oct. 2024

Version: 2



254 Alfa Enduit Edelweiss

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Equipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir le produit répandu. Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière Aspirer les substances solides ou les ramasser à l'aide d'une serpillère mouillée.

Pour le nettoyage:

Eau (avec détergent)

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.

Protéger de l'humidité.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 13 – Solides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2024

Date d'édition: 9 oct. 2024

Version: 2



254 Alfa Enduit Edelweiss

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solutions spécifiques au domaine:

Produits contenant du ciment, pauvres en chromates

GISCODE:

ZP1

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VRC (FR) à partir de 3 mai 2021	Quartz, poudre de quartz n°CAS: 14808-60-7 N°CE: 238-878-4	① 0,1 mg/m³ ⑤ (fraction respirable)
BOELV (EU) à partir de 16 janv. 2018	Quartz, poudre de quartz n°CAS: 14808-60-7 N°CE: 238-878-4	① 0,1 mg/m³ ⑤ (respirable crystalline silica)
IOELV (EU) à partir de 21 févr. 2017	Dihydroxyde de calcium n°CAS: 1305-62-0 N°CE: 215-137-3	① 1 mg/m³ ② 4 mg/m³ ⑤ (respirable fraction)
VRI (FR) à partir de 1 juil. 2020	Dihydroxyde de calcium n°CAS: 1305-62-0 N°CE: 215-137-3	① 1 mg/m³ ② 4 mg/m³ ⑤ (fraction respirable)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition ③ Temps d'exposition
Dihydroxyde de calcium n°CAS: 1305-62-0 N°CE: 215-137-3	1 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques ③ 8 h

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Dihydroxyde de calcium n°CAS: 1305-62-0 N°CE: 215-137-3	490 µg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
Dihydroxyde de calcium n°CAS: 1305-62-0 N°CE: 215-137-3	320 µg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
Dihydroxyde de calcium n°CAS: 1305-62-0 N°CE: 215-137-3	1 080 mg/L	① PNEC terre

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2024

Date d'édition: 9 oct. 2024

Version: 2



254 Alfa Enduit Edelweiss

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)
Temps de pénétration 480 min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection respiratoire:

Appareil avec filtre à particules (EN 143) Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: solide

Couleur: blanchâtre

Odeur: non déterminé

inflammabilité: Non

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	11,5 – 13,5	20 °C	
Point de fusion	> 1 250 °C		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible		
Point éclair	non applicable		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	non applicable		
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	Aucune donnée disponible		
Densité apparente	1 200 – 1 300 kg/m ³	20 °C	
Solubilité dans l'eau	miscible	20 °C	

caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2024

Date d'édition: 9 oct. 2024

Version: 2



254 Alfa Enduit Edelweiss

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible. Réagit violemment au contact de l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acide

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Métal, non noble

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus. En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

PZ-Klinker	n°CAS: 65997-15-1	N°CE: 266-043-4
DL50 dermique: 2 000 mg/kg		
Dihydroxyde de calcium	n°CAS: 1305-62-0	N°CE: 215-137-3
DL50 par voie orale: >2 000 mg/kg (Rat) OCDE 425		
DL50 dermique: >2 500 mg/kg (Rat) OCDE 425		
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): >2 500 mg/L (Lapin) OCDE 402		

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Contient du chrome (VI). Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2024

Date d'édition: 9 oct. 2024

Version: 2



254 Alfa Enduit Edelweiss

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dihydroxyde de calcium	n°CAS: 1305-62-0	N°CE: 215-137-3
CL50:	50,6 mg/L	4 d (poisson)
CL50:	457 mg/L	2 d (poisson)
CL50:	158 mg/L	4 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)
CE50:	49,1 mg/L	2 d (poisson, poisson)
CE50:	184,57 mg/L	3 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)
NOEC:	48 mg/L	3 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)
NOEC:	1 080 mg/L	21 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)
NOEC:	32 mg/L	(Algues/plantes aquatiques, Alge)
CE50:	48 mg/L	3 d (Algues/plantes aquatiques)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Quartz, poudre de quartz	n°CAS: 14808-60-7	N°CE: 238-878-4
Résultats des évaluations PBT et vPvB:	—	
PZ-Klinker	n°CAS: 65997-15-1	N°CE: 266-043-4
Résultats des évaluations PBT et vPvB:	—	
Dihydroxyde de calcium	n°CAS: 1305-62-0	N°CE: 215-137-3
Résultats des évaluations PBT et vPvB:	—	

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

17 01 01	Béton
17 09 04	Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2024

Date d'édition: 9 oct. 2024

Version: 2



254 Alfa Enduit Edelweiss

Code des déchets conditionnement

15 01 01	Emballages en papier/carton
15 01 05	Emballages composites

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 sept. 2024

Date d'édition: 9 oct. 2024

Version: 2



254 Alfa Enduit Edelweiss

DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
KG	poids du corps
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible